

# DOSSIER CANTINE

2020/2021

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, le dossier d'inscription pour le service « cantine » ainsi que le règlement intérieur s'y appliquant.

**En raison de la situation sanitaire actuelle, l'organisation et les tarifs des services cantine vous sont communiqués à titre indicatif, sous réserve d'éventuelles modifications gouvernementales et/ou municipales.**

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	Tarifs Forfait par jour
ENSEIGNEMENT	8 h 30 – 11 h 45	8 h 30 – 11 h 45	8 h 30 – 11 h 45	8 h 30 – 11 h 45	
CANTINE	11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 30	11 h 45 – 13 h 30	3€75 le 1er enfant puis 3€55 pour les autres enfants de la fratrie
ENSEIGNEMENT	13 h 30 – 16 h 15	13 h 30 – 16 h 15	13 h 30 – 16 h 15	13 h 30 – 16 h 15	

Ce dossier est à nous retourner complété et accompagné des pièces justificatives demandées à partir du **15 Juin 2020 jusqu'au 17 Juillet 2020 au plus tard**, par mail à [affaires-scolaires@mairie-forcalqueiret.net](mailto:affaires-scolaires@mairie-forcalqueiret.net), ou à l'accueil de la mairie 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15, ou dans la boîte aux lettres de la mairie.

**Nous vous demandons de bien vouloir tenir compte de ces délais, afin de faciliter la mise en place de la nouvelle procédure d'inscription, dont les modalités vous seront communiquées ultérieurement.**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, les services garderie matin et soir et l'accueil de loisirs des mercredis et vacances scolaires seront gérés par un prestataire de services.

Les inscriptions et les règlements pour ces services se feront donc auprès de ce prestataire.

**Les modalités d'inscription et les coordonnées de ce prestataire vous seront communiquées dès que possible.**

**ATTENTION :** Il est conseillé aux familles de nous retourner ce dossier complet, même si aucun service n'est retenu. Ceci nous permettra de « dépanner » à tout moment les familles en cas de besoin exceptionnel et imprévisible (événement familial, maladie...)

## **REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE**

**(A retourner signé)**

1 – Le service de la cantine scolaire est ouvert selon le calendrier scolaire, c'est un service public organisé par la commune sous sa surveillance et sa responsabilité.

2 – Les inscriptions et règlements pour la cantine se font **uniquement à la Mairie (affaires-scolaires@mairie-forcalqueiret.net)**.

3 – **Les repas sont facturés à terme échu pour un mois**, pour les jours choisis par les parents. Tout changement doit être signalé **au plus tard le MERCREDI Minuit pour la semaine suivante**. Aucun repas ne sera remboursé sauf dans les cas prévus à l'article 4 du présent règlement.

**Le paiement des repas s'effectue uniquement soit :**

- Par prélèvement automatique vers le 20 du mois suivant.
- Par chèque ou espèces auprès des affaires scolaires aux jours et heures de permanence (tous les jours de 8h30 à 12h et de 14h à 17h15, sauf le lundi matin et le mercredi après-midi)

**Le non-versement des sommes dues, à la date d'échéance de la facture, peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.**

4 – Les repas peuvent être remboursés dans les cas suivants :

- Absence **de 2 jours consécutifs** pour cause de maladie, sur présentation d'un certificat médical à envoyer par mail (affaires-scolaires@mairie-forcalqueiret.net).
- Sortie scolaire, (en cas de sortie annulée les enfants cantiniers restent sous la responsabilité de l'enseignant).
- Absence imprévue des enseignants.

5 – Aucun régime alimentaire n'est pratiqué à la cantine, sauf dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) pour allergie alimentaire.

Dans le cas où le prestataire ne sera pas en mesure de fournir un repas adapté à la pathologie, il est possible que les parents fournissent à leur enfant, un repas dans un contenant totalement hermétique, et sous leur responsabilité, que l'élève consommera à la cantine.

Il est rappelé que les repas végétariens au menu 1 fois par semaine ne constituent pas un régime alimentaire spécial, mais sont imposés par la loi.

6 – Du fait de la loi, les agents de surveillance n'ont pas vocation à administrer des traitements médicaux, cela relève du personnel infirmier quand l'école en est pourvue. En conséquence, il ne sera administré aucun traitement aux enfants.

7 – Les jeux vidéo, téléphones portables, bijoux et objets personnels sont interdits à la cantine. Le règlement de l'école pour les jeux de cour (football, toupies, billes, etc...) est applicable pendant le temps de cantine.

**8 – Les enfants sont sous la surveillance des responsables du service. Ils doivent éviter toute vulgarité de langage et de comportement. Les coups, brutalités, jeux violents sont absolument interdits. En cas d'inconduite, d'indiscipline persistante, de comportement dangereux, un courrier (recommandé) sera adressé à la famille. Après 3 avertissements écrits, l'exclusion, à temps partiel ou définitive, pourra être prononcée.**

9 – En cas d'accident ou incident, le personnel cantine appellera les secours (si nécessaire) et les parents de l'enfant. Cet appel sera ensuite confirmé par le service des affaires scolaires par mail.

10 – L'enfant inscrit à la cantine ne pourra en aucun cas, quitter les locaux sans une autorisation écrite des parents spécifiant que les parents ou le représentant légal de l'enfant décharge la Commune de sa responsabilité.

11 – Lors de l'inscription, les parents devront remettre *une attestation en Mairie justifiant soit, d'une assurance familiale, soit d'une assurance scolaire et extra-scolaire couvrant leur enfant de tous risques entre 11 h 45 et 13 h 30. Le non-respect de cette clause entraînera, après le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année, un refus d'inscription.*

12 – Le paiement des repas implique l'acceptation implicite du présent règlement qui sera remis à tous les parents des enfants déjeunant à la cantine et affiché à la porte du groupe scolaire.

**Date**

**Signature des parents**

## **REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE (ENFANT)**

**(A retourner signé)**

Le moment temps de cantine (pause méridienne), est un moment de détente et d'échanges. Le réfectoire doit rester un lieu agréable. Le temps du repas est aussi un moment de découverte et de respect de l'environnement.

### **A L'INTERIEUR DU REFECTOIRE :**

1 – Je peux parler et rire avec mes camarades, mais nous sommes nombreux donc :

- Je ne crie pas
- Je prends mon plateau et m'assois à table dans le calme
- Je reste à table jusqu'au changement de service

2 – Je respecte les adultes de la cantine et leur travail donc :

- Je suis poli(e) (je dis bonjour, au revoir, s'il te plait et merci)
- Je mange proprement

3 – J'évite le gaspillage, donc :

- Je demande de petites quantités si je n'ai pas très faim, ou si je ne suis pas sûr(e) d'aimer le plat.
- Je goûte à tout avant de dire que je n'aime pas.
- Je peux demander à être resservi(e), si j'ai goûté et aimé, ou si j'ai un grand appétit.
- Lorsque je débarrasse mon plateau, je veille à bien faire le tri de mes déchets.

### **DANS LA COUR :**

Je peux jouer, courir, me défouler, dans le respect de chacun, pour la sécurité et le bien-être de tous, donc :

1 – J'écoute et je respecte les consignes données par les adultes

2 – Je fais des activités calmes près de la crèche pour respecter la sieste des bébés.

3 – Je peux utiliser les jeux de la garderie, en faisant attention de ne rien perdre et rien casser. Je range avant de prendre un autre jeu, ou quand c'est le moment de retourner à l'école.

4 – Je ne cours pas sous le préau. C'est un endroit de passage et d'attente avant d'entrer dans le réfectoire. C'est aussi là que jouent ceux qui veulent être au calme, je respecte donc leur choix.

5 – Je dois éviter les mots et les comportements vulgaires.

6 – Pour ma sécurité et celle de mes camarades, il m'est absolument interdit d'être brutal, de frapper, insulter ou jouer à des jeux violents.

7 – Si un camarade est irrespectueux ou violent avec moi, je ne fais pas « justice » moi-même, j'en parle au personnel de surveillance.

En cas de non-respect d'un ou plusieurs articles de ce règlement, je serai sanctionné par rapport à la faute que j'ai commise.

Les sanctions peuvent être :

- Un simple rappel au règlement intérieur (le relire et y réfléchir pendant 5/10 minutes)
- Présenter des excuses et/ou réparer la faute (ramasser ce que j'ai renversé, demander pardon à un camarade que j'ai bousculé...)
- Copier l'article du règlement qui n'a pas été respecté et faire signer par les parents
- Etc....

**En cas de mauvaise conduite, de comportement dangereux, ou d'indiscipline persistante de ma part, un courrier d'avertissement sera envoyé à mes parents, et je pourrai, dans les cas les plus graves, être exclu(e) à temps partiel, ou définitivement de la cantine.**

**J'ai lu et compris ce règlement, le .....**

**Signature de l'élève :**

**Date :**

**Signature des parents**

## Dossier d'inscription

Pièces à joindre **obligatoirement** au dossier :

- Fiche individuelle
- Fiche famille
- Fiche sanitaire
- Copie des vaccins
- Certificat d'assurance scolaire
- PAI (le cas échéant)
- Règlements intérieurs signés
- Autorisation de prélèvement (le cas échéant)
- R.I.B

Nom du responsable légal : .....

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3
NOM :			
Prénom :			
Classe :			

	Annuel	Occasionnel
Cantine		
Garderie matin et/ ou soir		
Etude		

Si vous pensez avoir besoin de ce service tout au long de l'année scolaire de manière régulière, veuillez renseigner le tableau ci-dessous en cochant d'une croix les jours retenus **(même pour la garderie et l'étude, à titre indicatif)**

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Cantine				
Garderie matin				
Garderie soir				
Etude				

## Fiche de la famille

### Responsable

Civilité : Prénom : Nom :

#### Situation

Qualité\* : Situation familiale\*\* :

\* Père / Mère / Belle-mère / Beau-père /

\* Marié / Séparé / Divorcé / Veuf / Concubin / Célibataire / Union libre / Pacsé

#### Adresse

Adresse :  
Code postal : Ville :

#### Coordonnées

Téléphone domicile : Téléphone professionnel :  
Courriel : Téléphone mobile :

#### Profession

Profession : Catégories socio-professionnelles : \*  
Employeur : Adresse :

\* Agriculteurs exploitants / Artisans, commerçants et chefs d'entreprise / Autres personnes sans activité professionnelle / Cadres et professions intellectuelles supérieures / Employés / Ouvriers / Professions intermédiaires / Retraités

#### Organismes Tiers

N° CAF : N° MSA : Régime\* :

\* Régime agricole / Régime général / Hors régime général

#### Autorisations

Information par mail\* : Information par SMS\* :

\* Oui / Non

### Conjoint

Civilité : Prénom : Nom :

#### Situation

Qualité\* : Situation familiale\*\* :

\* Père / Mère / Belle-mère / Beau-père /

\* Marié / Séparé / Divorcé / Veuf / Concubin / Célibataire / Union libre / Pacsé

### Adresse

Adresse :

Code postal :

Ville :

### Coordonnées

Téléphone domicile :

Téléphone professionnel :

Courriel :

Téléphone mobile :

### Profession

Profession :

Catégories socio-professionnelles : \*

Employeur :

Adresse :

\* Agriculteurs exploitants / Artisans, commerçants et chefs d'entreprise / Autres personnes sans activité professionnelle / Cadres et professions intellectuelles supérieures / Employés / Ouvriers / Professions intermédiaires / Retraités

### Autorisations

Information par mail \* :

Information par SMS \* :

\* Oui / Non

## Données complémentaires

Date et signature

